

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2011

DEPARTEMENT  
LOIR ET CHER

MAIRIE  
CHISSAY EN TOURAINE

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2011

L'an deux mil onze le huit décembre, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MIJEON, Maire.

**Date de la convocation** : 30/11/2011

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. MIJEON Jean-Michel, M. MARTIN Pierre, M. FARDEAU Thierry, Mme SIMIER Christelle, Melle SIMIER Catherine, M.RAGOT Josselin, M. MARION Sébastien, Melle BAK Stéphanie, M..CLAVIER Jean-Claude, M. PELLE Gilles, M. PLASSAIS Philippe.

#### **ETAIT ABSENT EXCUSEE:**

**POUVOIRS** : M. LEVEQUE Raphaël a donné pouvoir à M. MIJEON Jean-Michel, M. PILOQUET a donné pouvoir à M. PELLE Gilles.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MIJEON Jean-Michel, maire.

**Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Secrétaire de séance : Mme SIMIER Christelle.**

#### **OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES : BATIMENT BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire indique à son assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 23 novembre 2011 afin de procéder à l'ouverture des plis relatifs aux travaux du bâtiment de la bibliothèque .

Vu le rapport d'analyse de l'Architecte

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres dans sa séance en date du 23 novembre 2011 sur le choix des entreprises soit :

➤ Lot n° 1 – GROS ŒUVRE – MACONNERIE

**ENTREPRISE SARL BRIAULT** 37800 NAZELLES-NEGRON pour un montant H.T. de **59 675.96€ avec une option** « Corniche en pierre » d'un montant H.T. de **4 422.88€**

- Lot n° 2 - CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE  
**ENTREPRISE COUTANT SARL** 41110 SAINT AIGNAN/CHER pour un montant H.T. de **36 032.09€**
  
- Lot n° 3 – MENUISERIES EXTERIEURES ET MENUISERIES INTERIEURES  
**ENTREPRISE EURL FERRAND** 41400 SAINT GEORGES/CHER pour un montant H.T. de **9 865.75€**
  
- Lot n° 4 – PLATRERIE – DOUBLAGES – CLOISONS  
**ENTREPRISE SARL PMP** 41140 NOYERS SUR CHER pour un montant H.T. de **11 832.11€**
  
- Lot n° 5 – CARRELAGE – FAIENCES  
**ENTREPRISE ALEXIS BRAZILIER** 37530 CHARGE pour un montant H.T. de **6 065.56€**
  
- Lot n° 6 – PEINTURE  
**ENTREPRISE SARL PERRET** 41400 MONTRICHARD pour un montant H.T. de **9 382.91€**
  
- Lot n° 7 – ELECTRICITE COURANTS FAIBLES  
**ENTREPRISE ETS GANDOLFI** 36240 ECEUILLE pour un montant H.T. de **9 311.50€ avec option** « alarme intrusion » d'un montant H.T. de **1 775.00€**, **option** « Eclairage sécurité » d'un montant H.T. de **250.00€**, **option** « Eclairage Sécurité » d'un montant H.T. de **710.00€**
  
- Lot n° 8 – PLOMBERIE – SANITAIRE  
**ENTREPRISE ETS GANDOLFI** 36240 ECEUILLE pour un montant H.T. de **2 302.15€**
  
- Lot n° 9 – CHAUFFAGE – VENTILATION.  
**ENTREPRISE CUISINIER** 41400 SAINT JULIEN DE CHEDON pour un montant H.T. de **10 880.00€**

Le montant total H.T. s'élève à **162 505.91€**, T.T.C. à **194 357.06€**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner le choix des entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal ouït l'exposé du Maire à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 13

Contre :

Abstention :

- ❖ Approuve le choix des entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 23/11/2011
- ❖ Accepte le coût total des travaux s'élevant T.T.C. à **194 357.06€**
- ❖ Autorise le Maire à signer les marchés et les pièces s'y rapportant concernant les lots énumérés ci-dessus pour clore la procédure
- ❖ Dit que les crédits sont inscrits au B.P. 2011

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT SUR HUIT ANS AVEC LA SOCIETE CITEOS : ENTRETIEN ET INTERVENTION SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée qu'elle avait accepté de retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à l'entretien de l'éclairage public lors de la séance du 25/11/2011.  
Il précise également que par lettre du 17/10/2011, il informait la Société VIGILEC 37600 à LOCHES qu'il souhaitait résilier le contrat d'entretien.  
Deux entreprises ont été sollicitées pour un contrat d'entretien et de dépannage sur le réseau d'éclairage public, il s'agit :

ENTREPRISE INEO 37160 DESCARTES

ENTREPRISE CITEOS 37250 SORIGNY

La commission des travaux s'est réunie le mardi 6 décembre 2011 et a porté son choix sur la Société CITEOS BP 44 37250 SORIGNY dont le contrat est d'une durée de huit ans pour un coût H. T. de 1 958€ par an

Monsieur le Maire demande à son assemblée d'entériner le choix de la commission  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 13

Contre :

Abstention :

- ✓ Entérine la décision prise par la commission des travaux
- ✓ Accepte le coût d'un montant H.T. de 1958€ par an
- ✓ Autorise le Maire à signer le contrat pour une durée de 8 ans.
- ✓ Dit que les crédits figurent au budget.
- ✓ Accepte les termes du contrat

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE CITEOS SUR UNE DUREE DE HUIT ANS. : POSE DE CANDELABRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire fait connaître à son assemblée que deux Entreprises ont été sollicitées pour la pose de candélabres sur le territoire de la Commune.  
Il s'agit :

**SOCIETE INEO 37160 DESCARTES**

**SOCIETE CITEOS 37250 SORIGNY**

La commission des travaux réunie le 6 décembre 2011 a retenue la Société CITEOS. Un contrat sur Huit ans correspondant à la pose de candélabres sera signé, le coût est de 5 380.88€ H.T. par année.

Monsieur le Maire demande à son assemblée d'entériner le choix de la commission des travaux relatif au descriptif des travaux énumérés ci-dessus et réalisés par la Société CITEOS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13

Contres :

Abstention :

- ✓ Entérine le choix de la commission
- ✓ Accepte le coût d'un montant H.T. de 5 380.88€
- ✓ Autorise le Maire à signer le contrat pour une durée de huit ans
- ✓ Dit que les crédits figurent au budget.
- ✓ Accepte les termes du contrat

**OBJET : A.E.P. – Programme 2012 - Périmètre de protection Forage de « Beaune »  
2<sup>ème</sup> phase : Procédures administratives – Approbation de l'avant-projet  
Demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il a été décidé d'instaurer les périmètres de protection du forage d'AEP situé au lieu-dit « Beaune ».

Il rappelle également qu'il a été demandé aux services techniques de la Direction Départementale des Territoires de Loir et Cher le suivi de la 2<sup>ème</sup> phase : procédure administrative (dossier d'enquête publique).

Monsieur le Maire présente le dossier établi par ces services techniques dont le montant s'élève à la somme globale de **10 000€ H.T.** et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne sur un programme d'AEP de l'année 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour :13

Contre :

Abstention :

- 1- Entérine le dossier établi par les services Techniques de la Direction Départementale des Territoires de Loir et Cher, dont l'estimation s'établit à la somme de **10 000€ H.T.**
- 2- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'inscription de cette étude d'un montant de **10 000€ H.T.** sur l'un de programmes d'AEP du Conseil Général de le l'Agence de l'eau Loire – Bretagne pour l'année 2012 ainsi que l'octroi des subventions au taux le plus élevé possible.

3- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire et la mener à bien

4- QUESTIONS DIVERSES.  
NEANT.

Le Maire,

Jean-Michel MIJEON